

vons nous en rapporter en toute sûreté pour le choix à faire de ceux qui représenteront le mieux le Canada, à l'honorable ministre de la Milice qui a fait sur l'autel de la patrie un sacrifice si douloureux. Puis si tout se résume à une question d'apparence physique, vous n'avez qu'à prendre tout le contingent dans la Nouvelle-Ecosse.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. MONK : Je désire proposer un amendement qui, je crois, satisfera ceux qui se sont opposés à la résolution telle que rédigée. Cet amendement, je crois, a l'approbation de mon honorable ami le député de Simcoe (M. Bennett). Je propose donc :

Que le mot "entièrement" dans la première motion soit rayé, et que le mot "principalement" lui soit substitué.

Je suis pleinement d'accord avec la motion car je crois que nous devons de la reconnaissance aux braves qui ont combattu pour l'empire dans l'Afrique du sud. Je suis d'opinion qu'on devrait leur fournir l'occasion de visiter la mère patrie à laquelle ils ont rendu des services aussi glorieux.

M. W. J. A. GALLIHER (Yale et Cariboo) : L'intention, si je comprends bien, est que le contingent que l'on se propose d'envoyer aux fêtes du couronnement, représente chaque branche du service militaire du Canada. Le but n'est pas de donner au peuple anglais des échantillons du physique des Canadiens, parce qu'il est déjà renseigné à ce sujet, mais des représentants de chaque corps de milice du Canada ce que l'on ne peut obtenir qu'en acceptant la proposition de l'honorable ministre de la Milice. Personne ne serait plus heureux que moi de pouvoir donner la préférence à ceux qui ont donné leurs services pour la défense de l'empire. Nul doute que l'honorable ministre choisira, ainsi qu'il a déclaré qu'il le ferait, principalement dans les camps de ceux qui sont allés en Afrique du sud, et pour ma part je dirai : choisissez largement parmi ceux-là tout en donnant aux autres branches du service militaire le droit d'être représentées.

M. BORDEN (Halifax) : Je ne comprends pas bien pourquoi le contingent ne pourrait pas représenter toutes les branches du service militaire canadien, tout en choisissant les hommes de la manière indiquée dans l'amendement. On nous dit que le ministre de la Milice désire que ce contingent donne une bonne idée de nos différents corps de milice. Je lui demanderai s'il n'est pas vrai que les contingents qui sont allés en Afrique ne représentent pas bien toutes les branches du service militaire du Canada. Si cela est vrai, l'argument de l'honorable député de Haldimand tombe par le fait, d'autant plus qu'il dit lui-même que 90 pour 100 de ceux qui sont allés en Afrique du Sud sont des membres volontaires des régiments canadiens. Tel étant le cas, toutes les branches

du service militaire, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, seront représentées. L'honorable député d'Annapolis (M. Wade) a fait une proposition qui ne semble pas avoir d'effet pratique. Il dit qu'un certain nombre de jeunes Canadiens servent dans l'armée impériale. Cela est vrai, mais je ne vois pas comment le gouvernement pourrait les mettre dans ce contingent.

La motion de mon honorable ami de Simcoe est demandée peut-être à être modifiée un peu. J'admets que ceux qui ont défendu le pays dans la rébellion du Nord-Ouest ont droit à la considération. Mais dans les fêtes qui se préparent la question de l'empire intéresse surtout, et la guerre d'Afrique y tient une grande place. La cérémonie du couronnement qui aura lieu à Londres aura une signification particulière sous ce rapport, parce qu'elle n'embrassera pas seulement les îles britanniques, mais toutes les parties de l'empire. Pour cette raison, j'ai regretté d'entendre l'honorable ministre de la Milice dire que les soldats qui ont servi en Afrique seraient sur un pied d'égalité avec les autres. Il me semble, sans vouloir diminuer un instant les services rendus par nos braves soldats au Nord-Ouest en 1885, que le fait d'avoir fait la campagne d'Afrique aura une signification spéciale dans les fêtes du couronnement qui auront lieu au mois de juin prochain, et lorsque l'on choisira ceux qui doivent composer le contingent j'espère que l'on donnera la préférence à ceux qui sont allés se battre en Afrique. Je ne veux aucunement déprécier la milice volontaire du Canada, ni ceux qui ont voulu aller en Afrique mais ont été refusés. Je sais qu'ils sont nombreux au Canada les volontaires qui méritent bien de leur pays et ne sont pas allés en Afrique, mais cela n'empêche pas que ceux qui y sont allés et ont si bien combattu, qu'ils ont rendu le Canada célèbre dans tous les foyers de l'empire, devraient avoir la préférence dans la composition du contingent qui doit visiter la mère patrie. Je dis cela au point de vue des meilleurs intérêts du Canada et de l'empire.

Je crois qu'il y a beaucoup de vrai dans ce qu'on a dit aujourd'hui, à savoir, que les troupes canadiennes seraient le point de mire, à Londres, en juin prochain, s'il était connu que les soldats ont été choisis parmi ceux qui ont combattu pour l'empire dans le Sudafricain. Aussi, j'espère que le ministre remettra la question à l'étude et qu'il n'a pas dit son dernier mot.

LE MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Je ne veux pas laisser clore le débat sans détruire l'impression que les paroles du leader de l'opposition sont de nature à créer dans le pays. Je ne veux pas qu'on croie que j'aie parlé avec dédain des soldats qui ont combattu dans le Sudafricain.

M. BORDEN (Halifax) : Oh ! non ! je n'ai pas laissé entendre cela. Je me suis